

Monsieur le Commissaire enquêteur , Mr Le directeur du bureau des ICPE, Mme La Technicienne d'étude de la DREAL ,

Mme La Préfète Anne CORNET

Préambule : La production d'électricité éolienne s'est élevée à 25,0 TWh au cours des trois premiers trimestres 2022, soit 7,4 % de la consommation électrique française. La production diminue par rapport à la même période de 2021 (- 4 %), du fait de conditions de vent plus défavorables. 25 nov. 2022 (Source ministère de l'Écologie)

Le facteur de charge moyen annuel de l'éolien terrestre français s'établit à 21,6 %, le « plus bas depuis dix ans » précise RTE. (Source RTE février 2023) Dans le même temps Le syndicat France énergie Eolienne écrit : Avec l'évolution des technologies, le facteur de charge des éoliennes terrestres s'approche de 30% (les mensonges ne sont pas chers pour ces gens là c'est un bel avantage ..)

Le dossier :

En début de lecture du dossier, " Cahier 2 Note de présentation non technique, version consolidée" la lecture du chapitre 4.4 /Historique du projet ; nous interpelle :

- "Obtention d'une délibération favorable du Conseil Municipal de Foulain-Crenay "

→ Après vérification c'était uniquement pour l'étude de faisabilité **comme toujours**. (la fameuse petite étude qui n'engage à rien au moment où le promoteur a besoin de cette signature pour commencer à aller raconter ses poèmes aux propriétaires terriens) TOUS les votes successifs des différents conseils municipaux ont voté CONTRE la réalisation du projet et malgré cela le dossier a continué . La commune de Neuilly sur Suize a aussi voté contre !!!

→ A proximité immédiate de la zone d'implantation des éoliennes, sont présents de très nombreux massifs forestiers, « réservoirs de biodiversité », comme précisé par le SCoT du Pays de Chaumont (2020) Ainsi, compte tenu notamment de la « forêt domaniale de Crenay » ... l'ONF aurait dû être consulté, le dossier est incomplet !

→ D'autre part le parc National de forêt a émis un **avis défavorable**, il serait bon de tenir compte de leurs arguments objectifs au contraire de ceux dans l'étude d'impact ou comme d'habitude il n'y a jamais d'espèces protégées dans les zones prévues d'implantation , jamais de nid, jamais de passage sur la zone , En effet les espèces connaissent le projet et contournent la Zone : **C'est bien commode**

→ J'ai fait estimer ma maison auprès d'un agent immobilier sans rien lui dire dans un premier temps, et ensuite en lui sortant le dossier ! Son constat est sans appel : Au vu du lieu où est ma maison et des photomontages que je lui ai donné , il y a fort à parier que j'aurai une perte de 20 à 25% dans ce cas car comme il dit : << Vous savez Mr ! ils ont beau dire les promoteurs , mais honnêtement .. personne ne veut vivre près des Eoliennes , les gens ont peur pour leur santé ! >> Je pourrais malheureusement donner des arguments sur des pages complètes mais à quoi bon !!

Certaines EP se terminent avec 75% des gens contre / 25% pour et au vu des premiers témoignages je pense que pour CRENAY on sera même à bien plus que 75% de CONTRE et on donnera un avis favorable à la fin !! ; il faudrait que ces EP soient comme les scrutins ! % contre / % pour ; et on valide ou on arrête !!

Merci de prendre en compte un énième avis **CONTRE** ce projet malheureux ..

